



Rainbow Run Réunion

Article 1- Organisation du Rainbow Run Réunion

Est organisée le dimanche 18 Mars 2018 par l'association C345 Etang salé, Club 41 Français, sur la commune de L'Etang Salé (Site du stade de l'Etang salé les bains et parcours urbain).

Article 2 - Présentation du Rainbow Run Réunion

Est une marche/course colorée de 6 kilomètres. Elle aura lieu le dimanche 18 Mars 2018. Le départ est prévu à 09H00, 5 vagues successives. Départ toutes les 30 minutes. La particularité de la course tient au fait que régulièrement se tiendra une « station couleur » animée par des bénévoles qui recouvriront les participants de poudre colorée. Un sachet de poudre sera remis à chaque participant dans le « pack du Rainbow runner », sachet destiné à être utilisé lors d'une projection de poudre finale qui aura lieu lors final sur le stade. Des animations musicales seront présentes sur la manifestation. Une scène centrale rythmera la journée. La course n'est pas chronométrée, de sorte qu'aucun temps officiel ne sera communiqué aux participants, ni aucun classement établi.

Cette manifestation est organisée dans le cadre d'une levée de fonds pour une association réunionnaise, pour l'édition 2018 l'association bénéficiaire est « Association Hand' Semb, aide aux personnes handicapés ».

Article 3 – Conditions de participation

3.1 : Toute personne majeure peut participer.

3.2 : Sont acceptées également les personnes mineures de 16 ans (à la date de l'événement) avec autorisation parentale.

3.3 : Les enfants de moins de 16 ans pourront participer uniquement avec leur(s) parent(s) (père et/ou mère) qui prennent la responsabilité de cette participation groupée. La participation à l'épreuve implique l'acceptation expresse et sans réserve par chaque concurrent du présent règlement.

REGLEMENT Rainbow Run Réunion 2018. L'épreuve n'étant pas chronométrée et sans classement & comme sur l'ensemble des courses de couleurs, aucun certificat médical n'est demandé. Néanmoins, nous conseillons aux participants d'avoir une condition physique leur permettant de pouvoir marcher environ 6 km

Article 4 - Inscriptions

Les Inscriptions (bulletin + paiement) se font uniquement sur une plateforme d'inscription en ligne à partir du site internet de la course www.rainbowrunreunion.com / rubrique JE VEUX PARTICIPER. Ouverture des inscriptions : le 01 Mai 2017. Clôture des inscriptions : le 18 Mars 2018 Tarif unique : 19€ jusqu'au 28 Février 2018, 25€ du 01 au 15 Mars 2018, 30€ le 18 Mars 2018 (sous condition de places disponibles). Les inscriptions se font uniquement en solo avec le choix de son pack. Le départ de la première vague est prévu à 09H00. Départ toutes les 30 minutes. Les enfants entre 6 et 16 ans peuvent participer (1 inscription tarif unique 19€) et doivent absolument être accompagnés d'un adulte inscrit. Les mineurs entre 16 et 18 ans doivent fournir une décharge parentale afin de participer seuls.

4.2 Modalité d'inscription

Chaque participant doit choisir lui-même son « pack du Rainbow runner » qu'il aura préalablement sélectionnée sur la plateforme d'inscription – définie sur le site internet de.

4.3 Annulation

Demande remboursement Les demandes de remboursement pour annulation devront être envoyées par mail à contact@rainbowrunreunion.com.



Rainbow Run Réunion

Le remboursement sera minoré de 10 € de frais de dossier. Date Limite de Remboursement : 15 Mars 2018
Passé cette date, aucun remboursement ne sera effectué quel que soit le motif évoqué (y compris blessure avec certificat médical ou voyage)

Article 5 - Identification des participants

Les participants se verront attribuer un tee shirt (compris dans le pack du Rainbow runner) permettant de les identifier sur le parcours. Horaires de retrait des packs : à partir de 07H00 sur le lieu de rassemblement/départ. Toute affectation de pack « Rainbow runner » est ferme et définitive. Un pack par participant est distribué, il doit être entièrement visible sur la course.

Article 6 - Tarif REGLEMENT Rainbow Run Réunion 2018

Le tarif est de **19€ (jusqu'au 28 Février 2018, puis 25€ du 01 au 15 Mars 2018, puis 30€ le 18 Mars 2018)** par personne : TARIF UNIQUE. Le tarif comprend : - La participation à la course - Un TEE SHIRT afin de participer à l'épreuve - Des lunettes FUN - Un sport bag - Une petite bouteille d'eau - Un jus de fruit - Un fruit - Le ravitaillement (eau) sur le parcours

Article 7- Tenues Obligatoire

Lunettes + tee shirt qui seront fournis. Attention : contrôle impératif avant le départ et sur le parcours ! Conseillé : Bandana foulard, vêtements de couleur blanche qui ne craignent pas les couleurs !

Article 8- Abandon Sauf en cas de blessure

Si un compétiteur souhaite abandonner il doit, dans la mesure du possible, abandonner au niveau des postes de ravitaillement. Le responsable de poste informera les responsables de la course.

Article 9- Sécurité/ Dispositif médical

En cas de problème sur le parcours, le participant peut contacter les « signaleurs. Un service d'assistance médicale est assuré par des médecins et des unités de secours mobiles. Ces derniers sont alertés, en cas de besoin, par les signaleurs répartis sur les parcours et équipés d'émetteurs radios. Sur avis médical, l'organisation se réserve le droit de faire évacuer du parcours toute personne qu'elle juge inapte à continuer l'épreuve. Tout participant faisant appel à un médecin ou secouriste se soumet de fait à son autorité et s'engage à accepter pleinement ses décisions. En cas de nécessité, et dans l'intérêt de la personne secourue, il est fait appel aux équipes de secours qui, dès lors, prennent la direction des opérations et mettent en œuvre tous les moyens appropriés.

Article 10- Consignes

Un espace consignes sera à disposition des concurrents au sein du Rainbowdrôme. Les concurrents pourront y déposer leurs affaires et les récupérer dès leur fin de course. Toutefois, l'organisateur décline toute responsabilité en cas de dommages (notamment en cas de vol, de bris, de perte...) subis par les biens personnels des participants et déposés à la consigne.

Article 12- Ravitaillements

Un ravitaillement sur le Rainbowdrôme sera mis en place ainsi qu'à chaque stations de couleur.



Rainbow Run Réunion

Article 13- Assurances REGLEMENT Rainbow Run Réunion

Assurance Responsabilité civile : Conformément à la législation en vigueur, l'organisateur a souscrit une assurance couvrant les conséquences pécuniaires de sa responsabilité civile, celle de ses préposés et de tous les participants de la Rainbow Run Réunion. En ce qui concerne la responsabilité civile des participants, l'intervention de cette assurance pour ces derniers est limitée aux accidents qu'ils pourraient causer à l'occasion du déroulement de la manifestation sportive. Cette garantie interviendra en complément ou à défaut d'autres assurances dont ils pourraient bénéficier par ailleurs. Un justificatif peut être communiqué à tout participant sur simple demande. Assurance individuelle accident : L'organisation recommande à tous les participants qui n'auraient pas d'assurance personnelle couvrant leurs dommages corporels, notamment les non-licenciés à une fédération sportive, de souscrire une assurance individuelle accident dans le cadre de leur participation à l'épreuve. Dommage matériel : L'organisateur décline toute responsabilité en cas de vol, bris ou perte des biens personnels des participants pendant la course. Il incombe en conséquence à chaque participant, s'il estime nécessaire, de souscrire une assurance des objets tels que caméra embarquée, paire de lunettes etc..) Les objets type (caméra embarquées) sont déconseillés pendant le franchissement des obstacles.

Article 14- Droit à l'image

Par sa participation à la Rainbow Run Réunion, chaque concurrent autorise expressément l'Association C345 Club 41 Français (ou ses ayants droit) à utiliser ou faire utiliser ou reproduire ou faire reproduire son nom, son image, sa voix et sa prestation sportive dans le cadre de la Rainbow Run Réunion en vue de toute exploitation directe ou sous forme dérivée et ce, sur tout support, dans le monde entier, par tous les moyens connus ou inconnus à ce jour pour une durée de 5 ans. Cette utilisation pourra être réalisée à titre commercial par les partenaires de l'épreuve ou afin d'assurer la promotion de l'épreuve. L'association C345 Club 41 Français s'engage à ne pas utiliser l'image des concurrents d'une manière qui pourrait être dévalorisante ou attentatoire à la vie privée des participants.

Article 15- Loi Informatique et Libertés/ Publication des résultats

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 modifiée, dite « informatique et libertés » les concurrents disposent d'un droit d'accès et de rectification de leurs données personnelles. Toute participation à la Rainbow Run Réunion implique que le participant accepte et autorise la publication de ses données personnelles (nom, prénom, date de naissance) sur le site internet de l'événement. Les coordonnées pourront en outre être communiquées aux partenaires de l'épreuve. Si les participants ne le souhaitent pas, ils disposent de la possibilité de s'y opposer en le précisant sur le bulletin d'inscription. Si les participants souhaitent exercer leur droit d'accès et de rectification, ils peuvent contacter L'association C345 Club 41 Français à l'adresse suivante : contact@rainbowrunreunion.com

Article 16- Annulation de l'épreuve REGLEMENT Rainbow Run Réunion

L'organisation se réserve le droit de modifier à tout moment le parcours et/ou la position du poste de ravitaillement. En cas de mauvaises conditions météorologiques et afin d'assurer la sécurité des participants, l'organisation se réserve le droit de reporter l'horaire du départ, d'arrêter l'Epreuve ou de l'annuler. En cas d'annulation de la course par l'organisateur, suite à une demande des autorités en charge du dossier : Un remboursement des droits d'inscription sera réalisé auprès des concurrents. La somme sera égale aux droits d'inscription auxquels seront déduites toutes les dépenses engagées en vue de son organisation (prestations, achat et location de matériel, honoraires, etc..). Elle sera indiquée aux inscrits (par mail) dans les 15 jours suivants la course. A titre d'information, ce remboursement varie en général dans ce type d'épreuve entre 10 et 20 % du montant de l'inscription. A compter du départ de la course, aucun remboursement ne sera effectué quelque soit le motif d'arrêt de la course.



Rainbow Run Réunion

Article 17- Acceptation du Règlement

La participation à la Rainbow Run Réunion implique l'acceptation expresse par chaque concurrent du règlement. Les concurrents (ou représentant légal pour les mineurs) reconnaissent avoir pris connaissance du présent règlement. L'organisation se réserve le droit d'apporter toute modification qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la manifestation.

Article 18- Le Rainbowdrôme

Le Rainbowdrôme de la course est installé sur le stade de la commune de l'Etang salé les bains. Le Rainbowdrôme comprend une zone de ravitaillement, un espace médical, un espace Partenaire, ainsi qu'un grand espace réservé à l'échauffement de l'ensemble des participants. Des toilettes seront installées sur le Rainbowdrôme.

Fait à Etang salé, le 01/05/2017

Jean-Luc BLARD

Président (2017-2018) Association C345 Etang salé